

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du JEUDI 04 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize

Le quatre février à 20 heures,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 21 janvier 2016 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr MALAGA David, Mr MESSON Rémi, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mme BERTAULT Angèle, Mme BERGER Véronique, Mme FLÉCHIER Cécilia

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr MAHE Pascal, Mr CANTAUT Emmanuel, Mme CARLIER Catherine, Mr LUWEZ Benoit

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme CARLIER Catherine présentant sa démission, à compter du 05 février 2016, de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été transmis à Monsieur le Préfet pour information.

La séance est ouverte à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/11/2015

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 19 novembre 2015, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

2: REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES, SYNDICATS INTERCOMMUNAUX et COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES

Suite à la démission de Mme Carlier Catherine à compter du 05 février 2016, de son poste de conseillère municipale, il apparaît nécessaire de désigner un nouveau délégué, pour la remplacer au sein des diverses commissions et syndicats.

Les élus suivants se proposent comme suit :

- **Commissions Communales**

Affaires scolaires : Cécilia FLECHIER

Urbanisme/Environnement : David MALAGA

Fêtes Cérémonies Communication : Cyril GERMAIN

Finances: Franck DESPRAS

- **Syndicats intercommunaux**

SIVOM du castelrenaudais (titulaire) : Rémi MESSON

Syndicat de la Brenne (suppléant) : Cyril GERMAIN

Mission locale d'informations des jeunes (titulaire) : Angèle BERTAULT

- **Commissions intercommunales thématiques**

Stratégie et prospection économique : Franck DESPRAS

Après délibération, à l'unanimité des présents et des votants, les délégués ci-dessus sont désignés par le Conseil pour siéger aux différents syndicats et commissions sus nommés.

3: CREANCES IRRECOUVRABLES (Budget Eau)

Vu les pièces arrêtées à la date du 17/11/2015 et présentées par Monsieur le Trésorier de Château-Renault concernant les admissions en non-valeur, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable, à l'unanimité, à la prise en charge par la commune du solde des créances présentées dont le montant s'élève à 76.25€.
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6541 du budget Eau 2016.
- Donne toute délégation utile à Monsieur le Maire

4: IDENTIFICATION ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Dans le but de faciliter la distribution du courrier mais également l'accès à l'ensemble des services de proximité (ex : secours), Monsieur le Maire propose de numéroter les habitations situées au lieu-dit Beaumanoir, suite à une nouvelle construction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de numéroter les deux habitations présentes. Un courrier d'information sera adressé aux riverains concernés.

5: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de l'organisation d'un concours de belote par US Crotelles Foot, la municipalité a été sollicitée pour des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 80€, pour financer l'achat de cartes cadeau Décathlon.

Cette dépense sera imputée au compte 6574.

6: DEMARCHE DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Un appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a été lancé fin 2014 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) avec pour objectif d'engager 200 Territoires volontaires dans une démarche exemplaire en matière de transition énergétique.

Après examen de sa candidature, la Communauté de Communes du Castelrenaudais a été retenue comme lauréate et désignée par courrier du 09 avril 2015 « Territoires à énergie positive en devenir » par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

A ce titre, la Communauté de Communes du Castelrenaudais et les collectivités du territoire bénéficient d'un appui financier spécifique via le Fonds de Transition Énergétique de 500 000 euros pour accompagner la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 3 ans.

Les conditions d'utilisation et de mise à disposition de ces fonds font l'objet d'une convention cadre entre le MEDDE et la Communauté de Communes du Castelrenaudais. Cette convention cadre est déclinée en conventions particulières d'appui financier pour chaque bénéficiaire de crédits et maître d'ouvrage d'action spécifique (Communauté de Communes du Castelrenaudais, communes membres, SIEIL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte :

- De valider l'accompagnement de la démarche de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en tant que Territoires à Énergie Positive pour la croissance Verte
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la démarche TEPCV et toutes conventions visant les financements mobilisables y afférents.
- D'approuver la convention cadre d'appui financier

7: TARIFS COMMUNAUX 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres présents ont révisés et modifiés les différents tarifs communaux comme suit :

- **Location Salle polyvalente**
 - * Hors commune : 490€, à l'unanimité
 - * Habitants commune : 310€, à la majorité

Ces tarifs seront appliqués à compter du 08 février 2016.

Les tarifs autres catégories (journée/réunion) restent inchangés.

- **Location matériel**
 - * Vidéoprojecteur : 20€ journée semaine/40€ weekend à l'unanimité(Une caution de 300€ sera demandée)

Ces tarifs seront appliqués à compter du 08 février 2016.

Les tarifs des autres matériels restent inchangés.

- **Accueil périscolaire**
 - * Forfait trimestriel : 87€ à la majorité
 - * Tarif horaire : 2.20€, à la majorité

Ces tarifs seront appliqués à la rentrée 2016/2017, soit à compter du mois de septembre 2016.

8: TAUX IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire expose qu'il convient de déterminer les taux afférents aux taxes directes locales pour l'année 2016.

Après avoir voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **une augmentation de 1%**.

| Taxes | Taux 2015 | Taux 2016 |
|--|-----------|---------------|
| <i>Taxe habitation</i> | 14.13% | 14.27% |
| <i>Taxe Foncière propriétés bâties</i> | 17.03% | 17.20% |
| <i>Taxe Foncière propriétés non bâties</i> | 33.31% | 33.64% |

9: DISSIMULATION ET RENFORCEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION : RUE DU COTEAU

Monsieur le Maire présente une estimation sommaire de SIEIL concernant le projet d'effacement du réseau de distribution publique d'énergie électrique.

Cette proposition laisse apparaître un reste à charge pour la commune de 15 848.34€ TTC relatif au câblage du réseau de télécommunication, exclu de l'intervention du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de s'engager dans cette démarche avec l'accompagnement du SIEIL pour organiser et coordonner la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

10: FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE

Conformément au Fonds départemental de solidarité rurale qui se rapporte à notre territoire, Monsieur le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription, sur l'exercice 2016, de 2 projets :

Enveloppe « Projet »

| DEPENSES | Montant TTC | RECETTES | Montant TTC |
|---|-------------|--------------------------|-------------|
| Travaux de rénovation de l'éclairage public | 19 141.86€ | FDSR Enveloppe Projet | 4 329€ |

Enveloppe « Socle »

| DEPENSES | Montant TTC | RECETTES | Montant TTC |
|--|-------------|-------------------------|-------------|
| Agrandissement du cimetière – 2eme phase | 22 724.00€ | FDSR Enveloppe Socle | 8 003€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus
- De solliciter le soutien financier de Conseil Départemental au titre du FDSR
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur FOUCTEAU donne lecture d'un courrier sollicitant l'acquisition d'un terrain communal, situé à proximité du stade, afin d'y réaliser une piste d'entraînement et de préparation aux épreuves du permis de conduire moto. Le conseil municipal y étant favorable, cette demande est à l'étude.
- Monsieur FOUCTEAU donne lecture d'un courrier sollicitant la mise à disposition d'un local dans le cadre de l'installation d'un cabinet infirmier. Après discussion, il apparaît que la commune ne dispose pas de local adapté à ce type d'activité.
- Suite à la consultation lancée, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux AEP, Monsieur le Maire indique que 4 candidatures ont été reçues. Ces offres sont en cours d'analyse.
- Monsieur FOUCTEAU souligne l'enthousiasme suscité par les cours d'initiation au yoga sur chaises, dispensés gracieusement par Mme Carole ROY sur 2 séances.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 19/11/2015
- 2) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: remplacement d'un délégué
- 3) **FINANCES**: créances irrécouvrables – Budget Eau
- 4) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: numérotation des habitations – Lieudit Beaumanoir
- 5) **FINANCES**: subvention exceptionnelle - US Crotelles Foot
- 6) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: démarche TEPCV
- 7) **FINANCES**: révision des tarifs communaux
- 8) **FINANCES**: taux imposition 2016
- 9) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: dissimulation des réseaux - rue du Coteau
- 10) **FINANCES**: fonds départemental de solidarité rurale

La séance est levée à 23 heures